



# EUROPE & Laïcité

**POUR UNE LAÏCITÉ SANS FRONTIÈRES**

Nouvelle Série - Le numéro : 1,90 €  
Septembre - Octobre - Novembre 2005

N° C.N.I.L. : 369.495 (28.02.1995)

N° 179

courriel : eurolaic@club-internet.fr – Site Web : <http://www.europe-et-laicite.org>

## Manifestation laïque à Paris

Pour la défense et la promotion  
de la loi de 1905

**SAMEDI 10 DÉCEMBRE 2005 à 14 h 30**

Place de la République à Paris

(voir précisions en page 7)

Bulletin trimestriel  
édité par le

**Centre  
d'Action Européenne  
Démocratique et Laïque**

11, rue des Huguenots  
94420 LE PLESSIS-TRÉVISE

Tél. : 01 45 76 42 63

Fax : 01 45 76 75 91

### Editorial

## RENFORCER LA LOI DE 1905

*Le contexte actuel dans lequel s'effectue la reprise d'activités associatives en matière de laïcité se caractérise par une grave incertitude quant aux objectifs militants de certains mouvements.*

*Il n'en est rien en ce qui concerne notre organisation. Celle-ci, après s'être placée à la pointe du combat contre les menaces que contenait le projet de constitution européenne envers la laïcité, se prépare à des relances militantes, en liaison avec les autres mouvements associatifs laïques.*

*Le 10 Décembre 2005, la célébration du centenaire de la loi républicaine dite de « Séparation des Églises et de l'État » sera un moment fort de cette réactivation publique de nos idéaux.*

*Pour le Mouvement Europe et Laïcité, ce sera l'occasion de mettre les points sur les « i » à ce sujet, en nous refusant à tout positionnement ambigu, comme d'autres sont accoutumés à le faire.*

*Héritage d'un passé républicain et démocratique, la Loi de 1905 est un monument législatif, qui demeure à la fois une référence idéologique, une protection civique et un horizon progressiste.*

*De multiples commémorations sont en cours, qui brassent la philosophie, la sociologie et l'historicité événementielle : ces évocations culturelles annoncent parfois des perspectives ambiguës. Les conclusions des études savantes, voire complexes, dont raffolent certains exégètes, débouchent souvent sur des propositions plus qu'équivoques. Exprimées clairement, elles reviennent à dire : « La*

## SOMMAIRE

	pages
• Editorial	1-2
• Points de vue	3-6
• Actions laïques et cléricismes	7-8
• Prises de positions laïques	9
• Actions laïques dans le monde	10-12

Fondateurs-honoraires : Pierre Lamarque - Ernest Denis

laïcité, c'est une noble idée, à condition qu'elle s'ouvre sur tous les accommodements et les assouplissements qui permettent d'en neutraliser les modalités de mise en pratique et les effets ».

Et de rappeler avec insistance : « D'ailleurs, la loi de 1905 est un texte de compromis qui ouvre de larges possibilités de dérogations (voire de transgressions) ».

Il est vrai que, passés les deux premiers articles de la loi, clairs et d'une netteté indiscutable au niveau des principes, certains des articles suivants organisent des modalités de mise en pratique sectorielles qui prévoient de possibles édulcorations du principe initial (légalisation des aumôneries dans les lycées publics par exemple).

Indiscutables pour les laïques sont les contenus de l'article 1 et de la première moitié de l'article 2.

**Article 1** : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées dans l'intérêt de l'ordre public

**Article 2** : La République ne reconnaît, ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Les établissements publics du culte seront supprimés.

Mais les adversaires de la laïcité, eux, savent bien que nombre de dispositions juridiques annexes permettent de possibles entorses ; partant de cette réalité, ils revendiquent que la loi de 1905 soit toujours plus dérogatoire à ses propres principes, pour mener, dans la pratique, à sa propre neutralisation.

Texte de compromis ainsi voulu par ses promoteurs réformistes et tolérants du début du 20<sup>ème</sup> siècle, la loi de 1905, acceptée aujourd'hui par la grande majorité des cléricaux (qui la combattirent âprement à ses débuts), fournit à ses adversaires frustrés certaines voies de reconquête et de revanche : il suffit pour cela qu'elle soit aux mains d'une classe politique rétrograde ou sans conviction, prête aux reniements qu'elle croit électoralement payants. Ce qui est le cas en France.

Il convient donc d'être extrêmement lucide et vigilant en matière de mise en œuvre de la loi de 1905 :

Certains articles « subsidiaires » méritent d'être réadaptés en pleine cohérence avec les deux premiers. Face aux dangers de résurgences cléricales et communautaires menaçant la société actuelle, il est nécessaire que la loi de 1905 soit renforcée et prenne clairement position contre l'acceptation de telles dérives.

Des prescriptions sans ambiguïté doivent clarifier les comportements des fonctionnaires et des élus de la république dans l'exercice de leurs fonctions, c'est-à-dire dans le sens d'une totale neutralité.

Une réflexion collective approfondie doit être entreprise pour renforcer de façon irrécusable l'importance des principes énoncés dans les deux premiers articles, ainsi que les modalités d'application que la loi doit définir en fonction des conditions d'aujourd'hui.

Il nous faudra y revenir et renouveler nos prises de positions antérieures dans ce domaine, de façon à conforter face à nos voisins européens, l'exemplarité de notre légalité républicaine, où la laïcité ne doit surtout pas être entamée sous prétexte d'harmonisation européenne.

C'est justement la vocation prioritaire de notre mouvement d'œuvrer à la promotion des valeurs et principes laïques dans le cadre de l'édification européenne, à laquelle nous entendons contribuer de toutes nos forces.

Le Conseil d'Administration

## **RAPPEL DU TRESORIER : ÇA URGE, AMIS LAÏQUES !!**

**ON EN EST TOUS LÀ : avec nos multiples appartenances, on s'y perd un peu dans les situations de cotisants. C'est pourquoi nous vous avons (peut-être) envoyé une lettre de rappel pour l'année (ou les années) précédentes.**

**PUISQUE LA PÉRIODE DES FÊTES APPROCHE, pour bien finir l'année, n'oubliez pas EUROPE et LAÏCITÉ (qui n'a ni subventions ni publicité). Cotisations 2005 et 2006 seront les bienvenues. Voyez, page ... à combien cela vous engage.**

**MERCI D'AVANCE**

57 rue Beauregard - 94350 Villiers-sur-Marne

Le Trésorier : G. GORGEON

## *A propos du projet de constitution européenne...*

### **ET MAINTENANT ?**

Le temps est venu de faire le point sur les réalités européennes telles qu'elles se présentent après le double refus du projet de constitution par les opinions publiques de deux des pays fondateurs. Tout a été dit (et son contraire aussi) par les milieux politico-médiatiques qui ont été désorientés par l'évolution des situations.

Il est nécessaire pour nous, militants laïques européens, de nous mettre une fois de plus au clair, en fonction de nos positions et des valeurs que nous défendons.

- La non acceptation du projet de traité met en suspens les articles et les projets inacceptables qu'il contenait au regard de la laïcité, et en matière de dogmatisme socio-économique.
- Il convient de remarquer que nos motifs laïques de refus n'ont pas été toujours fermement exprimés, même par certains partisans du NON : notre combat continue pour faire prendre conscience de la gravité du péril, mais pour l'instant, **le pire a été évité.**
- Les suites institutionnelles du double échec référendaire franco-néerlandais laissent en suspens l'évolution possible d'une éventuelle et future constitution européenne.
- L'échec du récent sommet européen de Bruxelles confirme que les modalités de fonctionnement de l'Europe maas-trichienne sont irréalistes et dangereuses : ce n'est pas le refus franco-néerlandais qui est la cause de l'éclatement en gestation, c'est exactement l'inverse : les incompatibilités d'intérêts rivaux, associés en une impuissance souveraine systémique, ont éclairé nos opinions publiques. Celles-ci exigent aujourd'hui des modifications profondes aux perspectives de communauté européenne. En tant que mouvement laïque attaché à la démocratie, nous aurons à participer à l'approfondissement des problèmes institutionnels.
- **Nous répétons une nouvelle fois qu'avant d'improviser un nouveau traité, il convient de poser la question, prioritaire et primordiale de savoir quelle part de souveraineté les participants à l'édification européenne sont prêts à abandonner, dans quels domaines, et dans quelles perspectives.**
- **Question subsidiaire autant qu'évidente, jamais clairement ni posée ni résolue :**  
**Voulons-nous et pouvons-nous envisager une Europe fédérale dotée d'une forte supranationalité qui dissoudrait les États dans un centralisme eurocratique ?**  
**Ou pensons-nous plus réaliste d'édifier une entité confédérale qui assurerait une coopération internationale renforcée, entre états-membres, partageant de solides intérêts communs ? (la zone « euro », par exemple ?)**
- **Liée à cette interrogation jamais formulée par les eurocrates, se pose bien sûr la question des limites de**

**l'Europe politique envisagée, c'est-à-dire avec quels peuples, quelles cultures, quels systèmes et quels états nous nous sentons suffisamment d'intérêts communs et d'identités d'espérances pour permettre l'élaboration progressive d'une véritable UNION.**

- **Existe-t-il, par exemple, une majorité de citoyens pour accepter qu'une instance supra-nationale européenne prenne souverainement les décisions au nom de l'Europe, en matière de politique étrangère, de défense et actions militaires, de système économique et social, de juridictions internes de mise en pratique des principes laïques, d'harmonie culturelle et linguistique, indépendante des divergences religieuses ?**
- **Question subsidiaire autant qu'évidente :**

**Voulons-nous et pouvons-nous envisager une Europe fédérale dotée d'une forte supranationalité qui dissoudrait les États dans un centralisme européen ?**

**Ou au contraire, peut-on estimer préférable d'édifier une entité plus souple qui assurerait une coopération internationale renforcée, entre états-membres, partageant de solides intérêts communs ?**

**Autre question de fond : une constitution, au sens traditionnel du mot, est-elle indispensable pour assurer la cohésion européenne ?**

L'analyse des refus enregistrés et de ceux qui s'annoncent de la part d'autres peuples prochainement consultés, a été maintes fois faite et refaite depuis les référendums de mai-juin. Les débats ont été vifs et ont démontré l'opposition populaire au contenu du traité et à l'idéologie capitaliste présentée comme « libérale » et imposée comme un dogme, ainsi qu'à ses conséquences sociales et humaines.

En cela aussi nous avons raison quand nous dénonçons le côté globalement dogmatique d'un projet, contraire de ce fait aux principes de la laïcité.

- Cela dit, il est vrai que les traités antérieurs subsistants sur lesquels fonctionne encore l'Union européenne, contiennent sous d'autres formes les mêmes périls doctrinaires : **cela implique la poursuite des actions contestataires contre ces traités, sous la forme où ils existent.**

**En coopération avec toutes les forces associatives militant pour une autre Europe, le champ d'action de la prospective laïque est largement ouvert à nos contributions.**

**Le MOUVEMENT EUROPE et LAÏCITÉ Y EST D'ORES ET DÉJÀ ENGAGÉ.**

*Le comité de rédaction  
d'EUROPE et LAÏCITÉ*

# POUR L'EUROPE UNIE !

Notre association, depuis sa fondation, il y a plus de 50 ans, repose sur trois piliers idéologiques indissociables qui définissent sa spécificité : l'EUROPE, la DÉMOCRATIE, la LAÏCITÉ.

Notre premier objectif fut et demeure de promouvoir l'unification européenne.

Le deuxième est notre volonté que cette unification se construise avec les outils juridiques et constitutionnels de la démocratie.

Le troisième affirme qu'il ne peut y avoir d'Europe Unie indépendante que par l'instauration d'institutions européennes laïques.

Pour les militants européens que nous sommes, les nationalismes, souvent attisés par les religions dominantes, ayant suffisamment semé la haine et la mort par des guerres fratricides qui ont marqué de nombreuses générations, il est inacceptable de voir ressortir ces oripeaux d'un autre âge au nom d'un souverainisme national qui est contraire à l'idéal de laïcité et de démocratie qui est le nôtre.

En effet : la Laïcité est internationale et le CAEDEL a justement été créé pour qu'existe, à côté des nombreuses organisations laïques nationales, un combat politique laïque en Europe, que nous avons récemment intitulé « LAÏCITÉ SANS FRONTIÈRE ».

Peut-on prétendre promouvoir une « Laïcité sans frontières » et en même temps défendre les structures d'États-Nations héritées du 19<sup>ème</sup> siècle ?

Seul le système fédéral apportera une réponse au besoin des peuples d'Europe de vivre ensemble.

Il appartient aux véritables partisans d'une Europe Unie d'exiger un système institutionnel démocratique pour que cette Europe Fédérale se construise selon la volonté des peuples qui la composent.

Il ne s'agit pas de faire disparaître les nations européennes historiques, mais de les sublimer dans une organisation collective harmonieuse, non centralisée.

La constitution de pays comme la France, l'Allemagne ou l'Italie n'a pas fait disparaître les richesses culturelles et historiques des régions qui les composent. Les autonomistes ethniques et religieux de certaines de ces régions illustrent bien la nécessité de défendre, à la fois, l'unité de la France et celle de l'Europe.

Celle de l'Europe se réalisera par une structure qui fédérera les énergies nationales, chaque État devenant une région de l'Europe fédérale, dont les modalités de fonctionnement juridique doivent faire l'objet de nos réflexions et de nos débats auxquels est versé ce texte.

L'hypothèse d'une Confédération ne tient pas au regard de l'histoire et de la réalité contemporaine, par son caractère

transitoire et temporaire. Deux exemples illustrent ce constat : la Yougoslavie, confédération qui a éclaté en entités ethnonationales antagonistes et la Confédération créée par la Russie, après la disparition de l'URSS, avec certains de ses satellites, n'est en réalité qu'un système dont tous les pouvoirs sont détenus par Moscou.

Quant à la Confédération Helvétique, il s'agit en réalité d'un état fédéral.

À certains égards, l'Union Européenne actuelle s'apparente à une sorte de Confédération avec un équilibre instable entre le Conseil des Ministres, le Parlement et la Commission et « l'après 29 mai » n'en a en rien changé son caractère provisoire et inachevé.

La Citoyenneté politique est une volonté et non un simple statut. Si l'on naît français, ce n'est que par une prise de conscience politique rationnelle que l'on acquiert la Citoyenneté Républicaine.

Il en est de même pour la Citoyenneté Européenne qui est une citoyenneté en devenir et en volonté. Les militants européens opposent à l'euro-scepticisme du passé, cette Utopie de l'avenir.

La citoyenneté existe à tous les niveaux d'organisation de la société (village, ville, région, pays, Europe) sans qu'aucune d'elle ne soit incompatible avec les autres.

Nous affirmons, qu'au-delà des différences naturelles et historiques, les peuples d'Europe partagent des valeurs identiques, sont liés aux autres par une solidarité

d'intérêts, ont des identités culturelles complémentaires et une volonté partagée de réaliser une œuvre commune.

En tout cas, si ce n'est pas toujours le cas, il nous incombe, au nom de nos principes, de les en convaincre.

Cependant, comment peut-on à la fois démontrer aux citoyens des autres nations de l'Europe que la Laïcité n'est pas une exception française, mais un concept universel de société harmonieuse et, en même temps, affirmer qu'on ne peut pas partager avec eux la citoyenneté européenne en raison de leurs niveaux et de leur styles de vie ?

Réfléchissons et débattons sur ces sujets brièvement évoqués ci-dessus, et continuons, à l'aide de notre revue « EUROPE ET LAÏCITÉ » à dénoncer les atteintes à la Laïcité partout en Europe et à promouvoir inlassablement nos valeurs.

Nous persistons à penser que l'Europe est une chance pour la France, elle l'est aussi pour la République et la Laïcité : c'est le message historique du CAEDEL-MEL qu'il convient de défendre et d'enrichir de nos réflexions communes.

Joël DENIS  
Vice-Président



# UNE CITOYENNETÉ EUROPÉENNE ?

**Soyons lucides :** Si l'on pose abruptement la question suivante à la plupart des gens rencontrés, en France ou ailleurs :

« *Vous sentez-vous prioritairement citoyen d'Europe, ou d'abord citoyen de votre nation d'origine ?* »

... la réponse la plus couramment reçue exprime une nette prééminence du sentiment d'appartenance citoyenne au pays natal. Cela n'empêche pas l'affirmation secondaire d'une sympathie complémentaire qui fait dire souvent :

« *... mais je me sens bien européen aussi, ou du moins je voudrais bien pouvoir le devenir davantage* »

En fait, ces deux sentiments coexistent complémentai-  
rement, mais avec une préférence prioritaire pour la réfé-  
rence à l'identité nationale qui subsiste culturellement en  
profondeur. La référence à une éventuelle citoyenneté euro-  
péenne se révèle assez généralement, comme plus ou moins  
« *subsidaire* ». Il s'agit d'une espérance, d'une éventualité  
souhaitée, plus que d'une conviction intime, du moins pour  
la plus large part de l'opinion publique.

Il ne s'agit pas ici de faire preuve d'euro-scepticisme  
négatif, ni encore moins de nationalisme désuet, mais de  
constater une réalité couramment partagée...

Dans ces conditions,  
l'attachement à l'idée euro-  
péenne exige de s'interroger  
sur le fond du problème.

Toute citoyenneté réelle  
suppose la satisfaction de  
certaines conditions essen-  
tielles :

- **La conviction chez cha-  
cun de partager avec les  
autres des valeurs identi-  
ques** et une communauté de  
richesse culturelle fondamentale : la « *Charte des droits  
fondamentaux* » mieux formulée et enrichie aux valeurs  
laïques, clairement proclamées pourrait servir de base à  
l'apparition d'une telle conscience collective.
- **La certitude d'être liés à la collectivité par une soli-  
darité d'intérêts** (idéologiques, moraux et économiques)  
qui permet de bâtir une œuvre commune. La vérité oblige  
à dire (et le dernier sommet de Bruxelles l'a clairement  
illustré) que les peuples européens sont loin du compte à  
cet égard.
- **Des identités culturelles** sources de cohésion civique  
grâce à des différences associables : l'ouverture accélérée  
et irréfléchie de l'Europe des promoteurs à des États dif-  
férents en matière de sensibilités et d'intérêts, pose pour le  
moins problème, compte tenu des disparités énormes qui  
se manifestent entre les niveaux, les styles de vie et les  
perspectives politico-sociétales des peuples concernés.
- **Un refus commun de toutes les formes de communau-  
tarisations fermées**, dans lesquelles les particularismes  
chercheraient à s'enkyster, en des ghettos culturels désta-  
bilisants (pensons notamment à l'antiexemple britannique  
en matière de non intégration des immigrés et au cas dra-



matique des séparations ethniques et religieuses dans l'Ex-  
Yougoslavie).

- **Une volonté partagée de réaliser une œuvre commune**  
collectivement mise en chantier. Ce pourrait être par exem-  
ple l'édification juridique d'une communauté culturelle  
fondée sur les modalités d'une société laïque humaniste et  
sociale, qui solidariserait les espérances et les besoins.

Ou la pratique, progressivement établie, d'une idéologie  
sociétale, d'un mode de vie collective, dans le respect des  
différences et le souci de l'harmonie populaire.

**Est-ce présentement le cas au sein des opinions  
publiques au sein de l'actuelle Union européenne élar-  
gie à 27 états-membres ?** Cela l'a-t-il été davantage pour  
l'Europe des 6 ou des 12 ? ou même dans le cadre de la  
zone euro ?

Cela peut-il le devenir ? dans quel cadre tant géogra-  
phique qu'institutionnel ? Y réfléchir lucidement est une  
nécessité prioritaire.

**Constitution et citoyenneté :** laquelle doit préexis-  
ter pour assurer la cohérence des deux : d'abord l'envie de  
vivre solidairement ensemble, ... ou plutôt la définition juri-  
dique d'un système constitutionnel contraignant ?

Vouloir définir un cadre  
institutionnel et un système  
économique irréversible,  
avant que se manifestent un  
désir et un civisme européen,  
**n'est-ce pas procéder d'une  
façon dogmatique, donc non  
laïque ?**

Apprendre à coordon-  
ner nos entreprises et notre  
vécu dans le cadre de règles  
harmonisées, puis progressi-  
vement organisées juridique-  
ment, en fonction des besoins  
et des possibilités constatées,  
n'y a-t-il pas là une voie d'édification collective moins  
ambitieuse mais plus réaliste qu'une définition dogmatique  
pré-établie ?

Chacun des peuples composant la communauté euro-  
péenne a sans doute quelque chose à offrir en partage aux  
autres membres de l'Union : l'un apportera son sens inné du  
civisme, ou son goût pour la discipline, l'autre son sens de  
l'indépendance d'esprit, ou sa créativité artistique, sa cul-  
ture juridique, ou tel héritage culturel... les Français ont eux  
des expériences réussies à proposer à la construction collec-  
tive, notamment leur attachement aux valeurs de la laïcité  
républicaine et de la solidarité sociale.

C'est dans une mise en commun volontaire et lucide  
des idéologies compatibles ou adaptables au bien commun,  
que peu à peu s'établira un socle idéologique et culturel,  
grâce auquel une citoyenneté européenne prendra corps pro-  
gressivement.

**Une citoyenneté, cela ne se décrète pas : cela se cons-  
truit. Comme disait Condorcet : on ne naît pas citoyen,  
on le devient.**

Étienne PION  
Yves PRAS

# **RAPPEL DE NOTRE PRISE DE POSITION**

## **à propos du referendum (A.G. DU 29/11/04)**

Parmi la multiplicité d'arguments et de motifs justifiant de s'opposer à la néfaste constitution qui nous est soumise, il faut souligner :

### **LES MENACES POUR LA LAÏCITÉ...**

... imputables à divers contenus et aspects du traité constitutionnel, tant sur le plan français qu'europeen :

- contenu DOCTRINAIRE de la constitution qui impose de façon irréversible et contraignante la soumission à une économie de marché, libérale et obligatoirement procapitaliste, cet aspect dogmatique étant contraire à l'éthique laïque et aux principes démocratiques,
- absence de toute référence aux valeurs de la laïcité dans les principes généraux du projet,
- refus de l'indépendance de la puissance publique vis-à-vis des influences religieuses et cléricales,
- article 6 qui soumet les lois françaises (donc celles sur la Laïcité) aux directives de l'Union européenne,
- article 70 qui légalise les pratiques religieuses dans le cadre du domaine public européen,
- article 52 (alinéa 3) qui viole les principes républicains de laïcité constitutionnelle française, et qui prévoit de prendre en compte les influences cléricales dans les affaires publiques de l'Union européenne,
- impossibilité de réformer le projet de constitution une fois celui-ci adopté (sauf unanimité irréalisable).

Pour toutes ces raisons notamment, notre Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ a exprimé son total désaccord avec le projet constitutionnel soumis à referendum

*Le Mouvement  
EUROPE et LAÏCITÉ*

*(Ce texte a été diffusé en avril 2005 par lettre électronique).*

## **OBSERVATOIRE INTERNATIONAL DE LA LAÏCITÉ**

Une nouvelle association a adhéré à l'Observatoire :  
**le Club « RÉPUBLIQUE SOCIALE »**  
(fondé en 1997)

<http://www.republiquesociale.fr>

Président: Eric TOLLENAERE

4 rue Maurice Barrès - 54220 - MALZEVILLE

[e.tollenaere@netcourrier.com](mailto:e.tollenaere@netcourrier.com)

### **CONNAISSEZ-VOUS NOTRE LETTRE ÉLECTRONIQUE ?**

**Pour améliorer le contact avec nos amis : LA LETTRE ÉLECTRONIQUE DU M.E.L.**

Nous rappelons que vos relations avec le Mouvement Europe et Laïcité, assurées principalement par notre présente publication, peuvent être maintenues plus près de l'actualité grâce à l'Internet. Notre Lettre Électronique, envoyée comme un courrier électronique ordinaire, vous tient au courant sur une ou deux pages des avis, décisions et actions prises par notre Bureau selon les sujets d'actualité. Cette Lettre Électronique est diffusée directement en format texte ou en format html. Pour en être destinataire, il vous suffit d'en faire la demande par courrier électronique à l'adresse suivante :

**[Techmel@free.fr](mailto:Techmel@free.fr)**

**Si certains de vos amis sont intéressés, faites-le savoir.**

L'organisme responsable de l'acheminement en nombre vous demandera la première fois de lui confirmer votre désir en cliquant simplement sur un lien contenu dans son message. Vous pourrez envoyer vos commentaires à cette même adresse, ou au Président à l'adresse suivante :

**[eurolaic@club-internet.fr](mailto:eurolaic@club-internet.fr)**

Rappelons également l'existence de notre site :

**[www.europe-et-laicite.org](http://www.europe-et-laicite.org)**

Sa mise à jour étant plus lourde, c'est plutôt par la Lettre Électronique que vous serez avec nous au plus près de l'actualité concernant les questions touchant la laïcité en France et en Europe.

*Frédéric CABY*

# ACTIONS LAÏQUES & CLÉRICALISMES EN FRANCE

## MANIFESTATION LAÏQUE À PARIS

« Pour la défense et la promotion de la loi de 1905 »

**Samedi 10 décembre à 15H - Place de la République**

Plus de 2 500 Laïques, 17 associations, une centaine d'Élus de la République et 64 personnalités internationales sur tous les continents ont repris, en le soutenant, l'appel des 50 personnalités constituant le Comité de Liaison de l'Appel aux Laïques pour la défense et la promotion de la loi de séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905.

A l'occasion du centenaire de cette loi, les militants laïques, venus d'horizons différents, entendent favoriser au maximum les convergences nécessaires pour défendre la laïcité de l'École publique, de l'État et des institutions de la République et la promouvoir, notamment, dans le nouveau débat européen qui s'engage.

**Celle-ci se tiendra le samedi 10 décembre 2005 à partir de 15H. Rendez-vous est donné à la place de la République.**

Un meeting laïque unitaire pour lancer officiellement cette initiative a eu lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre 2005 à 14H30 à la Mutualité.

En accord avec l'Observatoire International de la Laïcité composée du Grand Orient de France, du Droit Humain, de la Grande Loge Mixte de France, de la Grande Loge Mixte Unifiée, du Mouvement « Europe et Laïcité » (CAEDEL), du Comité-Laïcité-République, de la Fédération nationale de la Libre Pensée, de l'Association du Chevalier de la Barre (Paris), de l'Association Liberté-Laïcité et de République sociale (57), lors de sa réunion du 11 juin 2005 ; les initiateurs de l'Appel aux laïques pour la manifestation du 10 décembre 2005 ont été mandatés pour inviter l'ensemble des organisations laïques à organiser cette démonstration républicaine.

## VIF SUCCÈS A PARIS DU MEETING LAÏQUE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE À LA MUTUALITÉ

C'est devant un auditoire de près de 400 personnes que s'est tenu le 1<sup>er</sup> Octobre le meeting laïque inter-associatif organisé par le C.L.A.L. (Comité de Liaison de l'Appel aux Laïques).

Ont pris la parole pour exposer leur attachement aux dispositions juridiques de Séparation des Églises et de l'État : Jacques LAFOUGE (historien), Philippe FOUSSIER pour le Comité Laïcité-République, Joachim SALAMERO pour la Libre Pensée, Jean-Marie MATISSON pour le Grand Orient de France, Etienne PION pour le Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ, Patrick KESSEL, Claude CHAMPON pour l'Union des Athées Babu GOGINENI pour l'Union Huma-

niste et Laïque Internationale (IHEU), Christian EYSCHEN pour le Comité de Liaison de l'Appel aux Laïques.

La séance était placée sous la présidence de Marc BLONDEL, syndicaliste, qui a animé les débats.

Ce meeting était un préalable militant à la manifestation laïque prévue pour le 10 Décembre, à laquelle appellent 17 organisations associatives, civiques, sociales et humanistes.

**Tous les participants s'y sont donné rendez-vous pour attester publiquement de leur attachement à la laïcité pour le centième anniversaire de loi sur la séparation des Églises et de l'État**

## « LAÏCITÉ » A LA MODE NATIONALISTE CORSE

«Voce Populare », tribune indépendantiste corse a déclaré dans NICE-MATIN :

« Nous savons que l'école laïque est l'école du « peuple », conformément au sens du mot grec laos. Et c'est bien l'école du peuple - de notre peuple - que nous voulons. Or le peuple corse a été façonné, pétri, par l'Église catholique.

Nous voulons donc que notre école, et plus largement, tout notre espace public, portent, l'empreinte de cette Église, et garde la mémoire de nos ancêtres, qui nous ont fait ce que nous sommes. Nous voulons que la croix soit présente partout, dans les écoles, dans les tribunaux, dans les hôpitaux, dans les édifices publics. Nous disons bien « l'espace public », car nous respectons le domaine privé, lui aussi sacré, où fleurit la liberté de la personne.

Nous n'imiterons pas les fanatiques parisiens qui mettent l'École au service de leurs idées personnelles et de leurs passions et pour cela pratiquent un lavage de cerveaux sournois et l'endoctrinement systématique. Quant aux communautés [...] étrangères à notre Histoire, elles n'auront rien à craindre : les lois de l'hospitalité les défendent contre la normalisation républicaine.

En un mot, nous voulons, nous exigeons, non en notre nom, non pour imposer une quelconque croyance, mais au nom de notre peuple, peuple chrétien et catholique, un espace public laïque au sens plein et vrai du terme, c'est-à-dire pour la Corse, marqué du signe de la croix.»

NDRL : *Cela nécessite-t-il des commentaires ? Ces propos sont éclairants à bien des égards...*

# CONTRE UNE « PLACE JEAN PAUL II » A PARIS

Prélude à une série de manifestations religieuses, une croix de 17 mètres de haut avait été érigée sur le parvis de Notre Dame de Paris, lors des fêtes de la Toussaint 2004, puis démontée ensuite. Il s'agissait, selon un adjoint de Monseigneur Lustiger de « décrire les liens entre l'Église et la Cité ».

L'appel a certainement été entendu puisque le Conseil de Paris, en date du 18 avril 2005, a décidé de donner à un lieu de la capitale le nom de Jean Paul II pour honorer sa mémoire !

S'opposant à ce projet, plusieurs associations laïques se sont retrouvées le 13 septembre à la Bourse du Travail à Paris. Elles ont demandé et demandent aux élus de la République qui siègent à ce Conseil que ce projet soit définitivement retiré au motif que :

- les élus de la République ont des devoirs et des obligations, tant vis-à-vis de leurs électeurs que des lois votées par le Parlement: respecter le mandat, respecter et défendre les lois démocratiques.
- Le pape Jean Paul II a délibérément conduit une politique d'opposition permanente à l'encontre de lois émancipatri-

ces votées par des Parlements et leurs élus (loi sur l'IVG, loi sur le divorce, etc...). Il a systématiquement mis en cause la légitimité même des Parlements et prétendu organiser une opposition délibérée à certaines lois, déclarant : « La démocratie ne peut être élevée au rang d'un mythe, au point de devenir un substitut de la moralité ou d'être la panacée de l'immoralité » ou encore « l'avortement et l'euthanasie sont donc des crimes qu'aucune loi humaine ne peut prétendre légitimer » (encyclique de 1995 *Evangelium Vitae*). Il a joué un rôle néfaste sur le plan mondial en condamnant les pratiques préservatives face à la propagation du SIDA, responsable de millions de morts.

- Il a apporté un soutien visible aux dictateurs d'Argentine ou du Chili (chacun d'entre nous a encore en mémoire l'image de Jean Paul II aux côtés d'Augusto Pinochet sur le balcon de la Moneda), a béatifié à tour de bras de Stepinac à Pix IX, le très antisémite pape de l'affaire Mortara (dont l'enjeu, en 1858, fut international).

C'est pourquoi, nous demandons que ce projet soit définitivement retiré.

Claude Betteto

## LYON : LA LAÏCITÉ EN PÉRIL

### UN MILLION DE SUBVENTIONS PUBLIQUES EN FAVEUR

#### D'UNE CONGREGATION CATHOLIQUE « La Communauté Sant'Egidio »

Les citoyennes et citoyens soussignés,

• indignés par les subventions de près d'un million d'euros, votées, entre le 20 juin et le 22 juillet 2005 par les collectivités publiques, à une congrégation religieuse, « la communauté Sant'Egidio », pour l'organisation de ses rencontres traditionnelles les 11-13 septembre à Lyon :

- 100 000 € de la Municipalité de Lyon
- 100 000 € de la Communauté Urbaine de Lyon
- 300 000 € du Conseil général
- 100 000 € du Conseil régional,

à quoi s'ajoutent

- 150 000 € du Parlement et
- 200 000 € d'avantages en nature (mise à disposition de salles...)

1 - estimant que le vote de ces subventions est contraire au principe constitutionnel de laïcité et à la loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905 dont on célèbre cette année le centenaire,

2 - exigent l'annulation immédiate de ces subventions,

3 - soutiennent les recours en annulation déposés dans ce sens devant le Tribunal administratif de Lyon,

4 - demandent à

- M. Gérard Collomb, maire de Lyon et président de la Communauté Urbaine de Lyon,

- M. Michel Mercier, président du Conseil général du Rhône,

- M. Jean-Jacques Queyranne, président du Conseil Régional Rhône-Alpes,

de recevoir une délégation des signataires,

5 - appellent tous les républicains à soutenir leur action en contresignant cette déclaration.

Premiers signataires : Bagarre-Nallet Danielle, Deville Bob, Gaide Paul-André, Girod Pierre, Giroud Colette, Mullet-Marquis Cédric, Picquier Marcel, Pommet Eric, Popelin Mireille, Ronget Georges, Torrès Pilar, Vianès Michelle.

Envoyez les signatures à Marcel Picquier 7 avenue Berthelot 69007 Lyon Ou par e-mail: [picqmar@wanadoo.fr](mailto:picqmar@wanadoo.fr)

## LA MUNICIPALITÉ D'IVRY INAUGURE UNE ÉGLISE

(...) Pierre Gosnat, maire communiste d'Ivry-sur-Seine près de Paris, a inauguré le 17 septembre l'église Sainte-Croix du Port en compagnie de l'évêque de Créteil Daniel Labille. L'église précédente avait été détruite par un incendie accidentel en 2000 et la construction a été financée par les Chantiers du Cardinal.

Les discours d'inauguration ont été prononcés à l'intérieur de la nouvelle église, située rue Lénine, et le maire a participé de la mode très actuelle du tout religieux : la construction d'une église serait un événement qui concerne l'ensemble de la population, croyants et incroyants. Si on peut reprocher au maire sa curieuse conception de la sépa-

ration des cultes et de l'État, ce serait une erreur de n'y voir qu'un enthousiasme de circonstance. Dans la revue éditée par Les Chantiers du Cardinal (n° 166 juin 2004), Pierre Gosnat en appelait aux symboles pour justifier la reconstruction de l'église : « L'église : un symbole fort dans ce quartier en pleine mutation. » Le symbolisme irrationnel est aussi une dérobade facile pour éviter la confrontation avec un réel moins aisé à manipuler .

La ferveur du maire ne se limite d'ailleurs pas à de pieuses envolées ; elle s'est accompagnée d'une participation déguisée au financement de l'opération. (...)

Jocelyn Bézecourt



# PRISES DE POSITIONS LAÏQUES

## LA LAÏCITÉ RÉPUBLICAINE CONTRE LES COMMUNAUTARISMES

*(extraits d'un rapport de la Commission Nationale Permanente de Laïcité)*

Le communautarisme, fondé sur un tolérantisme absolu, relève d'une logique opposée à notre système de valeurs républicaines fondé sur la liberté de conscience et l'égalité en droits.

Selon la logique communautariste, on n'est plus qualifié que dans ses appartenances particulières. On ne revendique plus l'égalité dans l'indifférence aux différences, mais on exige que sa différence soit créatrice de droits spécifiques. C'est le début insidieux de la fin de l'égalité républicaine et de l'humanisme en tant qu'il dépasse les particularités. Du règne du droit commun, on passe au règne des droits particuliers.

Pour mieux combattre les communautarismes (et non les communautés en tant que telles dès lors qu'elles se soumettent à la règle commune et respectent l'autonomie individuelle), il convient d'abord de dénoncer les faux-semblants de l'idée de tolérance. Le principal argument des communautaristes est le respect absolu des différences qui s'appuie sur ce principe de tolérance, tolérance qui n'est rien d'autre qu'une concession révocable. Si la tolérance peut aboutir à l'égalité, elle ne la suppose pas. Au rebours des communautaristes, ce sont la liberté absolue de conscience et l'égalité en droit, que nous devons exiger.

Et le meilleur rempart contre la tribalisation de la République, contre une réelle menace d'enfermement d'in-

dividus désorientés au sein de communautés fondées parfois sur des repères identitaires artificiels, reste la laïcité républicaine qui crée un espace commun de liberté et garantit l'autonomie du politique.

Nous disposons de deux armes redoutables : l'article 1<sup>er</sup> et l'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui constituent les deux piliers de notre République : souveraineté de l'individu et souveraineté nationale.

(...)

Nous nous trouvons donc ici aux antipodes du communautarisme tant il est vrai que la logique républicaine, elle, veut que l'homme s'épanouisse dans le citoyen, le particulier dans l'universel, étant bien entendu que le citoyen ne nie pas l'homme ni l'universel le particulier. En République, on n'est pleinement homme qu'à travers son statut de citoyen qui suppose qu'on subordonne ses appartenances particulières à l'appartenance à la seule communauté politiquement légitime : la communauté nationale. Aussi, en République, c'est en tant que citoyen et seulement en tant que citoyen qu'on peut revendiquer des droits, droits qui doivent être applicables à tous et non à sa seule tribu.

CNPL

*(Assemblée Générale 2005 du Grand Orient de France)*

## DÉCLARATION DE L'IHEU (Union internationale humaniste et laïque)

*Cette déclaration a été adoptée, à l'unanimité, par 300 participants au XVI<sup>ème</sup> congrès international de l'Union Internationaliste Humaniste et Laïque (IHEU) lors de sa séance plénière du 7 juillet 2005. Ce congrès a rassemblé des participants de plus de 50 pays venus des cinq continents.*

*Il s'est tenu à l'UNESCO et à l'Université de la Sorbonne. Il a été organisé conjointement avec la commission française de l'UNESCO et salué officiellement par la direction de l'UNESCO.*

*En voici quelques extraits :*

(...)

Pour l'IHEU, et ses organisations membres, l'État doit être laïque, c'est-à-dire ni religieux, ni athée. Demander qu'il y ait une véritable égalité démocratique reconnue par la loi entre les croyants et les humanistes ne signifie nullement que les associations adhérentes à l'IHEU mettent sur le même plan philosophique tous les points de vue. Nous n'avons aucun devoir de respect envers des affirmations absurdes et réactionnaires, quelle que soit leur ancienneté ; le véritable humanisme est l'exercice de la liberté de conscience par la méthode du libre examen.

La conquête des mêmes droits pour tous est un pas positif en direction de la laïcisation et la séparation des religions et de l'État est un moyen nécessaire pour cela. Les garanties laïques ne doivent donc pas être simplement légales,

elles doivent être constitutionnelles - sans cette disposition institutionnelle comment garantir la liberté de conscience égale pour tous ? Une loi sans garantie constitutionnelle peut être remplacée par un simple changement de majorité. C'est pourquoi la séparation institutionnelle des religions et des États, partout dans le monde, est une revendication de l'IHEU. C'est la lumière qui éclaire le chemin des peuples et des nations. L'histoire de chaque peuple, de chaque nation est différente par nature. Il y a des pays, comme les USA où l'État est laïque, mais non la société. En France, par la loi de 1905, l'État et l'École publique sont laïques et les citoyens ont une véritable liberté de conscience. Il y a autant d'histoires différentes qu'il y a de pays différents.

Pour l'IHEU, chaque chemin, emprunté par les différents peuples et nations doit aboutir à l'avènement de la séparation des religions et des États. Tout acquis laïque doit être préservé, défendu et étendu pour cela. C'est pourquoi, le 16<sup>ème</sup> Congrès mondial de Paris de l'IHEU décide de faire de la séparation des religions et des États un de ses axes internationaux d'action. Le 16<sup>ème</sup> congrès mondial de l'IHEU s'est tenu à Paris du 5 au 7 juillet 2005, dans les locaux de l'UNESCO et de l'Université de la Sorbonne - deux hauts lieux qui ont été les témoins de l'histoire de la lutte pour l'avènement d'un humanisme éclairé, libérateur du monde - s'engage à combattre pour la séparation authentique de la religion et de l'État partout dans le monde.

# ACTIONS LAÏQUES DANS LE MONDE

## CANADA

### ÉCHEC (provisoire ?) À LA CHARIA

Le Canada, c'est bien connu, est un état FÉDÉRAL, avec tout ce que cela suppose de diversités administratives et judiciaires régionalisées (\*) allant, bien entendu de reconnaissance et d'acceptation des communautarismes. La proximité idéologique avec la Grande Bretagne n'y est pas pour rien...

Dans ce cadre, la province d'Ontario s'est récemment distinguée... C'est ainsi que le porte-parole du Parquet général de l'Ontario avait rappelé « la loi dite de « médiation » de l'Ontario de 1991 autorise l'introduction d'un arbitrage basé sur des principes religieux, comme c'est le cas pour les rabbins dans les communautés juives et pour les prêtres dans les communautés chrétiennes, qui participent à la résolution des contentieux civils ».

Les associations laïques ont réagi publiquement en rappelant que « Légitimer des tribunaux religieux et aujourd'hui des instituts islamiques de justice civile, c'est, au nom du

*multiculturalisme et du soit-disant droit à la différence, ériger en principe la différence des droits. Elles réclament que la loi soit la même pour tous, indépendamment du sexe, de la religion ou origine ethnique, l'abolition de l'arbitrage par des tribunaux religieux en Ontario lors des conflits familiaux. »*

Les organisations canadiennes (Mouvement Laïque Québécois) et françaises, manifestation devant l'ambassade du Canada à Paris, etc... ont réagi vivement, et le premier ministre de l'Ontario a finalement déclaré : « **J'en suis venu à la conclusion que le débat a assez duré, il n'y aura pas de charia en Ontario** ».

Beau succès du mouvement laïque international, mais qu'en est-il des autres interventions religieuses en matière d'exercice de la Justice au Canada ?

E. RISSOU

\* Système prôné par certains pour la France.

## ÉTATS-UNIS (USA)

### Le serment d'allégeance anticonstitutionnel

(les « bigots » au cœur de l'État)

Militer pour le respect de la séparation des Églises et de l'État aux États-Unis n'est pas une mince affaire et il y faut beaucoup d'obstination.

Les U.S.A., état exemplairement fédéral, ne sont pas propices au respect généralisé des principes théoriquement constitutionnels de la nation.

Suite à une plainte d'un père d'élève, laïque de conviction, qui protestait contre le contenu d'un serment d'allégeance imposé aux élèves chaque matin, et qui contient la référence obligatoire à Dieu, un juge (mal pensant ou honnête) de Californie, a donné raison au plaignant, en se référant à l'article de la constitution instituant la séparation de l'État et des religions.

Indignation des organisations « bushistes » et cléricales de tous bords. De degré en niveau supérieur du système fédéral riche en complications administratives permettant d'étouffer les valeurs (dérangeantes bien qu'officielles), l'obstiné père de famille a eu finalement partiellement raison : le serment illégal imposé aux enfants sera modifié, mais « *seulement dans la seule école que fréquentent les enfants des plaignants* » .

Ailleurs, « *under GOD obligatoire* » pour tout le monde à l'école publique !

C'est beau, le système fédéral américain... ! Un exemple à méditer, en ces temps d'improvisation constitutionnelle européenne...

## BULLETIN D'ADHÉSION OU D'ABONNEMENT A EUROPE ET LAÏCITÉ

M., Mme, Mlle : NOM et prénom : .....

Adresse : .....

Code postal et ville (pays évent.) : .....

### CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES

- Abonnement au bulletin seul → 10 €
- Abonnement au bulletin et adhésion 16 €
- Abonnement au bulletin et adhésion + soutien 20 € (ou +)

Les courriers ne contenant **que** le seul règlement de la cotisation et libellés à l'ordre de « Europe et Laïcité » peuvent être adressés directement au Trésorier :  
Gérard Gorgeon - 57, rue Beauregard - 94350 Villiers-sur-Marne

P.S. : Amis belges et luxembourgeois : les chèques en euros émis hors de France étant toujours frappés de frais importants, nous vous conseillons de continuer à utiliser notre compte postal belge ☞ post-chèques N° 000-0563831-67 - Bruxelles 110

# PORTUGAL

## République et laïcité

Le 5 Octobre 1910, la République était fondée au Portugal. Dans 5 ans, le centenaire sera l'occasion de multiples manifestations civiques et populaires.

D'ores et déjà les mouvements et forces laïques s'activent dans cette perspective, bien décidés à jouer un rôle moteur dans la célébration en préparation, notamment l'association REPUBLICA-LAÏCIDADE qui a impulsé la sensibilisation des esprits et incité le gouvernement portugais à donner à l'événement une connotation réellement républicaine, en y associant la référence proclamée à la Laïcité.

Le journal « REPUBLICA » en particulier, a publié un très long et riche article de notre ami Luis MATEUS, associant ces deux concepts en un idéal commun et en évoquant la nécessité de renforcer le républicanisme officiel en le laïcisant officiellement.

Car, quoi qu'on en dise couramment, **l'État portugais n'est pas laïque**, certes la constitution affirme son acceptation du principe de séparation entre les Églises et l'État (ce qui est un progrès par rapport aux rapports cléricalisés qui caractérisaient le régime dictatorial de SALAZAR), mais en réalité, cette référence à la séparation est neutralisée par l'existence d'un **CONCORDAT** entre la république actuelle et l'Église portugaise, concordat qui organise la pleine et contraignante domination de l'Église catholique sur la société et la vie politique du pays.

Les laïques portugais s'activent et se mobilisent pour faire évoluer les choses dans le sens d'une reconnaissance officielle de la Laïcité par la République, mais ils ne rencontrent pas toujours le soutien effectif et résolu des partis politiques (même de gauche) qui ne veulent pas trop se mouiller dans un combat qu'ils jugent électoralement dangereux, exception faite d'une minorité courageuse et lucide. La démonstration en fut faite une fois de plus lors du vote d'une loi dite « de liberté religieuse », qui garantissait des droits reconnus aux croyances diverses, **tout en instituant que ces dispositions ne remettaient pas en cause les privilèges spécifiques à l'Église catholique.**

Ainsi se trouvent illustrés d'une part la duplicité de la catholicité vaticane, et d'autre part le laxisme de certains hommes politiques s'affirmant laïques tout en acceptant de préserver le contraire.

On a connu cela en France... et sans doute convient-il de rester vigilants en ces circonstances où un ministre chargé des cultes, (le citoyen SARKOZY) veut réformer la loi de 1905 afin de la rendre perméable aux influences et aux pressions religieuses...

Le combat laïque est à l'évidence européen : c'est dans cette perspectives qu'EUROPE et LAÏCITÉ coopère étroitement avec REPUBLICA-LAÏCIDADE

Luis MATEUS  
Yves PRAS

## FORUM SOCIAL EUROPÉEN

### PÉTITION EUROPÉENNE (extrait)

Lors de sa réunion à ISTAMBUL, le FORUM SOCIAL EUROPÉEN a lancé une pétition européenne dont nous donnons ci-dessous de larges extraits.

(...)

Citoyennes et citoyens, résidentes et résidents de l'Union européenne, nous voulons construire un avenir commun de progrès partagé. A cette fin, nous exigeons un changement fondamental des institutions, une réorientation des politiques européennes et des mesures immédiates, ce qui implique notamment :

- l'élaboration démocratique, des principes fondateurs de celle-ci. Le socle sur quoi reposent ses institutions et ses politiques économique, sociale, environnementale, ne doivent plus être la loi de la concurrence et l'opacité, mais la coopération, la solidarité, les droits et pouvoirs des citoyennes et des citoyens ;
- **un nouveau cadre institutionnel de l'Union fondé sur les principes de liberté, d'égalité, de pluralisme, de laïcité, incluant l'extension des pouvoirs de contrôle et d'intervention des citoyennes et des citoyens ; (...)**
- l'égalité entre hommes et femmes dans tous les domaines assurée par des dispositions contraignantes, le droit à l'avortement, à divorcer librement et à l'orientation sexuelle de son choix ;
- des mesures d'urgence contre la pauvreté et l'exclusion ; (...)

- une convergence par le haut des protections sociales et des normes de salaires ; des mesures tendant à l'harmonisation fiscale ; l'adoption d'une directive réduisant le temps de travail et améliorant ses conditions ; (...)
- le retrait de la directive Bolkestein et de toute directive de libéralisation et la création de services publics européens, coopérant avec les services publics nationaux et régionaux, échappant aux règles de la concurrence ;
- l'augmentation du budget européen, notamment pour combler le fossé existant entre les deux parties du continent ;
- la remise en cause de la politique de libre-échange de l'OMC et le retrait des négociations de l'AGCS ;
- le refus de toute logique de guerre et de militarisation de l'Union européenne, ce qui implique sa stricte indépendance vis-à-vis de l'OTAN ;
- l'augmentation de l'aide au développement de l'Union européenne et la mise en œuvre de politiques de coopération et de solidarité dans les négociations internationales avec les pays du Sud.

Le Forum Social Européen  
Pour info : [claudedebons@wanadoo.fr](mailto:claudedebons@wanadoo.fr)

# ESPAGNE

## Vers une renégociation du Concordat ?

Le gouvernement espagnol envisage de renégocier ses accords avec le Vatican sur le financement public de l'Église catholique et notamment le subventionnement de l'enseignement religieux.

Le gouvernement socialiste espagnol fait valoir qu'il faut parvenir « à un total autofinancement de l'Église catholique, ce qui implique qu'il est rationnel d'entamer une re-négociation à la fin de cette année »

Déjà émancipée vis-à-vis du Vatican sur le plan du divorce, puis du statut des homosexuels et de la prévention du sida, la société espagnole se sécularise largement, ce qui est une heureuse évolution vers une laïcisation progressive. Nos amis de l'association EUROPA-LAÍCITA mènent là-bas un combat efficace et prometteur.

# ITALIE

## Nouvelle offensive cléricale du Vatican

La catholicité vaticane, non contente d'être intervenue lourdement au moment du referendum sur la facilitation de la procréation assistée, et d'en avoir, par son action cléricale, empêché la légalisation, tente maintenant un retour en force tous azimuts. « *Le Cardinal Ruini (mentor de Benoît XVI et organisateur du mouvement abstentionniste lors du referendum), a montré qu'il est le plus grand homme politique que l'Église ait jamais eue* », a déclaré Silvio Berlusconi, homme-lige

du Vatican (sans doute pour mieux se faire pardonner ses multiples risques judiciaires)...

Et maintenant, la catholicité militante italienne a d'autres objectifs : « *revoir les lois sur la famille, sur la vie, la jeunesse, la liberté scolaire, la solidarité et l'IVG* »...

Le combat laïque en Europe doit intégrer ces données pour adapter son action émancipatrice aux réalités transalpines.

GARIBALDI, réveille-toi !

### DERNIÈRE HEURE

## UN MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ANTI LAÏQUE !

Dans une déclaration récente le Ministre DE ROBIEN affirme son soutien à l'enseignement religieux.

En effet, en proposant d'augmenter de façon plus que significative (de 10 % à 50 %) les possibilités de financement octroyées aux établissements d'enseignement privés, le ministère fait résolument le choix d'élargir encore la brèche béante qui met à mal l'égalité républicaine et les principes de laïcité (95 % de ces établissements étant confessionnels). Une action que revendique M. De Robien en osant déclarer : « *le privé, c'est aussi l'Éducation nationale, l'École de la République* » !

C'est également une mesure qui accroît le regroupement social dans les zones urbanisées où le développement des écoles privées (auxquelles s'ajoutent les dérogations abusivement autorisées) permet aux classes aisées et moyennes « *d'éviter* » l'établissement public de leur secteur. Un phénomène grandissant qui entraîne la ségrégation sociale à l'encontre de populations pour qui la République prend forme par son École et les perspectives de vie qu'elle ouvre. Le Mouvement alternatif dénonce avec force de telles pratiques et entend rappeler au gouvernement qu'il est des domaines et des valeurs dont il se doit d'être le garant l'année même où l'on célèbre le centième anniversaire de la loi de 1905.

MARS (Mouvement pour une Alternative Républicaine et Sociale)

## Le coin de la SOLIDARITÉ en LAÏCITÉ

Parlez-vous « *OUOLOF ?* » Savez-vous ce que signifie « *TERANGA ?* » Connaissez-vous « *NIAGUE ?* »

**NON ??? Triplement NON ? Alors lisez bien ce qui suit... :**

NIAGUÉ est une localité sénégalaise à une heure de Dakar. En langage ouolof, TERANGA signifie « *SOLIDARITÉ* »...

A NIAGUÉ, est passé le rallye PARIS-DAKAR. Mais les habitants y ont besoin d'un dispensaire, et de matériel médical et hospitalier...

Alors une Association dénommée « TERANGA » a été créée en région parisienne, à l'initiative de cadres hospitaliers de l'AP-HP. Cette association, fondée sur des principes et des valeurs laïques de solidarité et d'indépendance, a pour buts :

**D'apporter des soins aux femmes futures mères et de prendre en charge les nouveaux-nés et les enfants en**

équipant un dispensaire en matériels et produits de soins et en moyens de formation et d'éducation.

**VOUS POUVEZ Y CONTRIBUER UTILEMENT :**

- *par un versement-adhésion à l'association*
- *en prenant contact avec TERANGA pour faire connaître vos possibilités en fournitures de matériels sanitaires et hospitaliers que l'association, prendra en charge et fera parvenir à NIAGUÉ.*

**Membre bienfaiteur (20 euros et plus) ou adhérent simple (16 euros)**

Adresser votre lettre d'adhésion et/ou de soutien ainsi qu'un chèque de participation à **Association TERANGA «la mère et l'enfant au SENEGAL** » - 8 rue Vésale - 75005 PARIS.

**Merci à vous ... et à vos amis.**

**Le Mouvement EUROPE et LAÏCITÉ soutient cette action solidariste**